



Internat SUGER
11, sente de l'Abbé SUGER
92420 VAUCRESSON
Ligne directe : 01 47.41.22.88
Standard : 01.47.41.10.44
Fax : 01.47.01.46.43
v.lamalle@ecole-suger.com

CHARTE DE VIE DE L'INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011

Le Collège et le Lycée Suger proposent une structure d'accueil située sur deux bâtiments : Montfleury et les Grisards pour les jeunes filles de la Sixième à la Terminale.

OBJECTIFS GENERAUX

L'objet de cette charte a pour but de préciser les modalités particulières au bon fonctionnement de l'Internat, lieu d'éducation et d'apprentissage. Elle vient donc en complément du règlement intérieur auquel est soumis chaque élève de notre établissement et elle sert de guide aux internes et à leur famille.

Notre établissement, laïc, propose à ses pensionnaires une vie axée à la fois sur le sérieux des études et sur l'épanouissement personnel.

Les internes doivent donc respecter les règles de vie en communauté qui fixent les habitudes nécessaires à une vie collective harmonieuse.

ORGANISATION GENERALE

La journée d'une interne se déroule selon l'horaire suivant :

7 heures 30 : lever.

8 heures – 8 heures 30 : petit – déjeuner.

8 heures 30 – 8 heures 45 : fermeture des chambres.

8 heures 50 : Bâtiment scolaire.

9 heures : début des cours.

12 heures : déjeuner pour les élèves du Collège.

13 heures : déjeuner pour les élèves du Lycée.

 reprise des cours pour les élèves de Collège.

14 heures : reprise des cours pour les élèves du Lycée.

16 heures ou 17 heures : fin des cours pour les élèves.

16 heures – 17 heures 20 : goûter, temps libre.

17 heures 30 – 19 heures : étude personnelle pour les internes.

19 heures – 19 heures 30 : dîner.

19 heures 30 – 20 heures 15 : temps libre.

20 heures 15 – 21 heures 30 : deuxième étude.

21 heures 30 : accès aux chambres.

22 heures : extinction des feux pour le Collège.

22 heures 30 : extinction des feux pour le Lycée.

Remarques :

✦ Accès - Horaires

L'internat est ouvert le lundi à 8 heures et ferme le vendredi à 17 heures 30. L'entrée par le 11 sente de l'Abbé Suger n'est possible que le lundi matin, sinon elle se fait par le 8, rue Yves du Manoir.

Les locaux de l'Internat sont fermés de 8 heures 45 à 16 heures chaque jour.

✦✦ Le lundi matin entre 8 h et 8h45 les internes ont la possibilité de travailler au self.

Le mercredi, jour des Devoirs Sur Table pour les Lycéennes :

 Seules les internes qui terminent à 18 heures en raison des devoirs sur table rejoignent leur chambre dans l'attente du dîner.

 Les internes qui terminent les D.S.T. à 17 heures se rendent au self pour le goûter et se préparent pour l'étude de 18 heures.

✦✦✦ Une tolérance est appliquée la veille des Devoirs Sur Table ou des bacs blancs, l'extinction des feux est alors fixée à **23 heures**.

A. LA VIE SCOLAIRE

A 1. Les séances de soutien scolaire

Des séances de soutien scolaire sont proposées en Français, Mathématiques et Anglais.

En fonction des résultats obtenus à la veille des vacances de la Toussaint, les séances de soutien scolaire deviennent obligatoires pour les internes en difficulté dans ces disciplines.

A 2. Les études

Deux études sont prévues chaque soir :

Etude 1

De 17 heures 30 à 19 heures, chaque élève travaille seule, selon la méthode d'apprentissage indiquée en début d'année scolaire.

Afin de préserver le calme et la concentration nécessaires à ces temps de travail personnel, chaque interne est tenue d'être ponctuelle. Tout retard sera comptabilisé et rattrapé sur le temps libre. Aucune sortie, aucun déplacement n'est autorisé. Chaque élève doit donc être en possession de tout son matériel.

Le mercredi, en raison des activités de l'Association Sportive et des devoirs sur table, l'étude est fixée de 18 heures à 19 heures.

Etude 2

Une seconde étude est obligatoire chaque soir pour les collégiennes et les lycéennes, de 20 heures 15 à 21 heures 30, dans le bâtiment scolaire.

Salle informatique : l'accès aux ordinateurs est limité à 4 élèves placées sous l'autorité d'une surveillante, uniquement pendant la deuxième étude.

A 3. Tutorat

Des internes du collège en difficulté peuvent être encadrées par des internes lycéennes, qui ont des résultats satisfaisants et qui acceptent cette responsabilité.

A 4. Suivi - Bilan

La responsable de l'internat est en concertation avec les Enseignants et les Professeurs Principaux pour améliorer le suivi de chaque interne.

A la fin de chaque trimestre, les familles reçoivent une note de vie scolaire et un bilan sur l'évolution de leur enfant (études, comportement...).

B. La vie collective

B1. Les temps de concertation

Des réunions établies selon un calendrier fixé en début d'année auxquelles participent les déléguées permettent d'harmoniser la vie en communauté.

Le conseil d'internat composé de deux déléguées par niveau (une titulaire, une suppléante) a pour objet d'examiner le quotidien des pensionnaires afin de recueillir remarques et suggestions.

B2. Les temps de détente et de loisirs

Le mercredi après-midi à partir de 14 heures, les internes du collège ont l'obligation de s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement (UNSS) qui débutera **le mercredi 8 septembre 2010**.

Des soirées et sorties sont organisées régulièrement afin d'améliorer le cadre de vie des internes ;

B3. Les ateliers

Après les cours qui se terminent à 16 heures ou 17 heures, les internes ont la possibilité de participer à différentes activités animées par un intervenant : arts plastiques, théâtre, danse, etc...

Les internes choisissent leurs activités en fonction de leur goût et de leur motivation.

Cependant, il est important de préciser qu'à l'issue du mois de Septembre, période d'essai pour chaque atelier, la présence des participantes qui s'y inscrivent devient obligatoire jusqu'en juin.

C. Vie quotidienne

C1. Propreté et respect des lieux de vie

Afin de développer le sens collectif, chaque élève devra assumer des tâches précises selon un planning établi en début de trimestre : propreté du self, des chambres, des lavabos, des douches, des vestiaires... L'ordre et la propreté de chaque chambre sont sous la responsabilité des internes qui l'occupent : faire son lit, vider la poubelle, laisser propre son lavabo et ranger son casier, sont des actes quotidiens. Chaque interne « Chef de chambre » est responsable des lieux en fonction d'un calendrier défini en début d'année. L'entretien des chambres et des locaux est assuré par le personnel de l'établissement.

Une caution de 150 euros est demandée aux familles en début d'année. Dans le cas où les locaux, le mobilier et le matériel mis à disposition des internes auront fait l'objet de dégradation, cette caution sera utilisée en tout ou partie pour couvrir le coût de la remise en état des lieux.

C2. Vêtements et literie

Vêtements

Afin d'éviter les tentations au niveau des vols, emprunts ou autres dérives vestimentaires que nous rencontrons chaque année, nous demandons aux familles de faire adopter à leur fille **une tenue en adéquation avec le milieu scolaire et de limiter au maximum les vêtements de marques.**

La composition du trousseau de l'interne comprend :

Jeans (non troués) ou pantalon de ville, jupe ou robe correcte, chemisier, tee-shirt, pull ou polo, chaussures de ville ou baskets (une paire pour la semaine), sous-vêtements et chaussettes, linge et nécessaire de toilette (dentifrice, brosse à dents, gel douche, savon, déodorant, sortie de bain), vêtement de nuit (pyjama), tenue de sport, vêtement de pluie.

Dans un souci d'hygiène, les échanges de vêtements, peignes, brosses et cosmétiques sont interdits. Nous remercions chaque famille d'y apporter un soin particulier.

Le maquillage doit rester léger et la coiffure soignée (cheveux attachés pour éviter tout risque de contamination de parasites).

Les sacs de classe (sac à dos, cartable) ne doivent pas être confondus avec des sacs à mains.

Literie

Chaque interne devra apporter un drap house (90 X 190 cm), une taie d'oreiller, un oreiller, une couette et une house de couette pour une personne.

Le linge de lit est à renouveler toutes les deux semaines ; en conséquence, nous demandons aux familles de prévoir un double.

C3. Perte ou Vol

Chaque interne est responsable de ses effets personnels (**vêtements, bijoux, livres, portable, lecteur MP3**) ainsi que de son argent de poche que nous demandons aux familles **de limiter. Les ordinateurs portables et lecteurs DVD sont formellement interdits.**

Par mesure de sécurité, il est conseillé de marquer vêtements, nécessaire de toilette et linge de toilette au nom de l'élève.

Tout objet ou vêtement trouvé identifiable sera restitué à la propriétaire. Tout objet trouvé, non identifiable parce que non marqué, sera gardé durant une semaine supplémentaire et proposé à nouveau aux propriétaires potentielles. Sans réaction de la part des internes à cette occasion, ces objets seront envoyés à un organisme de charité.

A leur arrivée dans l'établissement, les internes reçoivent une clé qu'elles remettent obligatoirement le jour de leur départ. Dans le cas contraire, la caution sera utilisée.

Chaque casier doit obligatoirement être fermé. En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'établissement ne peut être tenu responsable.

C4. Téléphone

L'utilisation du portable est autorisée de 16 heures à 17 heures 30 et de 19 heures à 20 heures 15. Tout portable utilisé en dehors des heures indiquées ci-dessus sera confisqué jusqu'au vendredi soir.

Afin de faciliter la bonne circulation de l'information ainsi que la distribution des courriers, il est demandé aux expéditeurs d'indiquer clairement le nom de l'élève et sa classe.

Chaque bâtiment est équipé d'un poste informatique que les élèves peuvent également utiliser pendant le temps libre.

En cas de dégradation, l'utilisation de ces ordinateurs sera limitée.

D. Sécurité / Santé

En cas de faute grave (fugue, introduction ou consommation de produits illicites...) les parents sont alors immédiatement avisés par téléphone et convoqués par le Chef d'Etablissement et la Directrice d'Internat.

Une décision d'exclusion immédiate de l'internat peut être prononcée lors de cet entretien.

D1. Tabac

En conformité avec la Loi, l'usage du tabac est formellement interdit dans l'enceinte de notre établissement. Tout manquement sera sanctionné en conformité avec les textes en vigueur.

D'autre part, comme stipulé dans notre projet d'établissement, une sensibilisation aux méfaits du tabac est envisagée ; un cycle de conférences- débats sur différents sujets relatifs à la santé sera également organisé.

D.2 Traitement médical

Tout traitement médical fait l'objet d'un suivi; les familles sont tenues d'en informer la Directrice d'Internat par écrit. Tout médicament est conservé en lieu sûr et reste sous la responsabilité de la Directrice d'Internat ; en cas de non respect de ces points (dossier incomplet inclus), sa responsabilité civile ne saurait être engagée.

Nous rappelons l'importance d'être à jour des vaccinations et que seules des visites régulières chez le médecin de famille permettent d'éviter de trop nombreuses absences et consultations chez le médecin scolaire.

Nous remercions par avance les parents de ne pas nous envoyer leur enfant malade en début de semaine, ceci afin d'éviter tout risque de contamination pour les autres internes.

En cas de problème médical, les familles sont averties de l'état de santé de leur enfant qui pourra être autorisée à rentrer à la maison avec leur consentement **écrit** (fax, courriel).

Afin de ne pas avoir à avancer les éventuelles visites du médecin et les frais médicaux s'y rattachant, nous demandons aux familles de bien vouloir fournir la somme de 61 euros en chèque libellé à l'ordre de Association Internat Suger, correspondant à une visite de médecin et à l'achat de médicaments. Nous serons alors en mesure de remettre aux familles les feuilles de soins leur permettant d'être remboursées au plus tôt.

Les familles qui n'auront pas déposé le chèque de 61 euros seront dans l'obligation de venir chercher leur enfant pour en assurer le suivi médical, en cas de maladie.

RAPPEL

Notre établissement est une structure éducative,

En conséquence, nous demandons aux familles de limiter au maximum les sorties et absences de leur fille ; en effet, il est déconseillé de rompre le rythme hebdomadaire de travail, dans l'intérêt de l'élève.

En cas de sortie, qui doit rester exceptionnelle, seul le formulaire obligatoire d'autorisation parentale (photocopiable) qui est joint au dossier administratif sera accepté, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

Dans un souci de bonne organisation (repas, activités éducatives, Association Sportive, etc...), toute demande de sortie devra impérativement être remise à la Directrice de l'Internat **le lundi matin et non le mercredi avant la sortie.**

Rappel des horaires de retour :

Entre 8 heures 30 et 8 heures 45 le lendemain de la sortie et uniquement par le 8, rue Yves du Manoir.

Pour les lycéennes :

En raison des Devoirs Sur Table, qui ne commencent que le Mercredi 29 septembre, les élèves internes lycéennes pourront rester dans l'établissement. Les familles qui souhaiteraient le retour à la maison sont priées de nous transmettre l'autorisation parentale de sortie (fiche saumon) jointe au dossier administratif pour le jeudi 2 septembre.

SANS CE DOCUMENT, AUCUNE SORTIE NE SERA AUTORISEE.

En cas d'absence imprévue, la famille en informe l'établissement le matin même. A son retour, l'interne doit apporter une lettre justificative, signée de ses parents, avec un certificat médical, au-delà de trois jours.

COUPON A REMETTRE A LA DIRECTRICE D'INTERNAT

LE JOUR DE LA RENTREE

Cette Charte de vie sera lue et expliquée dès la rentrée.

Nous vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance avec vos parents, de la signer et de la conserver dans votre casier à l'internat.

NOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

Signature des Parents précédée de la mention : vu, pris connaissance et accepté.

Signature de l'Interne – même si celle – ci est majeure – précédée de la mention :

Lu, compris et accepté.